



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, mardi le 6 septembre 2022 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

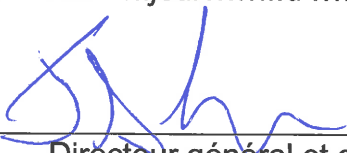
Nature et effets : Demande numéro 2022-08-0002, produite le 2022-05-10, ayant pour effet :

D'autoriser le lotissement d'un lot qui aurait un frontage de 31,90 mètres allant ainsi l'encontre de la norme du Règlement de lotissement 641 qui exige un frontage de 50 mètres.

Identification du site concerné : Lot numéro 6 480 189
Rue Jaspe
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....22^e.....jour.....d'.....août
de l'an deux mille vingt-deux.

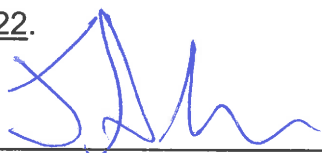


Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 22^e jour d' août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour d'août 2022.



Directeur général et greffier-trésorier